

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE MOUILLERON-SAINT-GERMAIN.

DEPARTEMENT
VENDEE-----
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**Le 29 Mars 2019****Nombre de Conseillers****L'an deux mil dix-neuf, le vingt-neuf mars à 20H30**

lieu		Le Conseil Municipal de la Commune de MOUILLERON-SAINT-GERMAIN s'est réuni au
- En exercice	24	ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. JOSSE
Valentin,		Maire.
- Présents	15	Membres du Conseil : JOSSE Valentin, PINEAU Stéphane, VENEAU Geneviève,
+ 6 pouvoirs		COUSIN Pascal, MEUNIER Hélène, COSSET Michel, CLAIRAND Claudie, BETARD
		Jean-Pierre, DANIAU Gérard, CHAIGNEAU Jean-Pierre, BATTEUR David, BERTHON
		Marylène, BETARD Gildas, , BREMAUD Michelle, BROMET Jeanne-Marie, de
		GAILLARD François, DUCEPT Bernard, GROLIER Alexandrine, GUILLET Murielle,
		MARCHAND Chantal, METAY Vincent, RAINTEAU Jean-Noël, SOULARD Anne,
		VINCENT Anthony
- Votants	21	Absents excusés : Chantal MARCHAND, Gildas BETARD, Claudie CLAIRAND, Jean-
		Pierre BETARD, Pascal COUSIN, Anne SOULARD, Alexandrine GROLIER
		Absents : David BATTEUR, Vincent METAY,
		Secrétaire : Hélène MEUNIER
- Absents	: 9	Claudie CLAIRAND a donné procuration à Geneviève VENEAU
		Jean-Pierre BETARD a donné procuration à Anthony VINCENT
		Gildas BETARD a donné procuration à Michel COSSET
		Anne SOULARD a donné procuration à Jean-Pierre CHAIGNEAU
		Alexandrine GROLIER a donné procuration à Geneviève VENEAU
		Pascal COUSIN a donné procuration à Bernard DUCEPT

Date de la convocation : 25 mars 2019***ORDRE du JOUR.***

- Examen des déclarations d'intention d'aliéner
- Vote des comptes administratifs et des comptes de gestions 2018
- Vote des taux d'impositions de l'année 2019
- Vote des subventions 2019
- Vote des budgets 2019
- Convention de maîtrise d'œuvre voirie pour l'aménagement de la rue du Pavé
- Approbation du marché de rénovation des EP et EU de la rue du Pavé
- Vente du local commercial zone du Moulinier
- Achat divers
- Questions diverses

**Objet : Exercice du Droit de Prémption concernant la propriété appartenant à Vendée Logement
N° 201903D001**

Monsieur le Maire présente au Conseil le dossier établi par Maître LEBEAU Florent, notaire à La Roche sur Yon, concernant la déclaration d'intention d'aliéner de la propriété appartenant à Vendée Logement et située 9 cité du Pavé à MOUILLERON EN PAREDS, 85390 MOUILLERON-SAINT-GERMAIN et qui est cédée à Mr et Mme ARNEAUD Stanislas.

Cette propriété est cadastrée ZI 135 et ZI 137 d'une surface totale 1 a 29 ca.

Cette propriété est vendue au prix de 50 500 € plus frais d'acte.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité, renonce à son droit de prémption.**

**OBJET : APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS DE L'ANNEE 2018
N° 201903D002**

Le Conseil municipal réuni sous la présidence de Mme VENEAU Geneviève, adjointe, délibérant sur les comptes administratifs de l'exercice 2018, dressé par Mr JOSSE Valentin, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

1°/ Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL COMMUNE DE MOUILLERON SAINT GERMAIN.						
Résultats reportés		400 000.00 €	396 882.74 €	€ -	396 882.74 €	400 000.00 €
Opération de l'exercice	1 413 748.92 €	1 795 549.88 €	618 745.93 €	970 115.05 €	2 032 494.85 €	2 765 664.93 €
Total	1 413 748.92 €	2 195 549.88 €	1 015 628.67 €	970 115.05 €	2 429 377.59 €	3 165 664.93 €
Résultat de clôture		781 800.96 €	45 513.62 €			736 287.34 €
Restes à réaliser			843 501.33 €	437 120.00 €	843 501.33 €	437 120.00 €
TOTAUX CUMULES	1 413 748.92 €	2 195 549.88 €	1 859 130.00 €	1 407 235.05 €	3 272 878.92 €	3 602 784.93 €
RESULTAT DEFINITIFS		781 800.96 €	451 894.95 €			329 906.01 €

Budget Assainissement Commune de Mouilleron Saint Germain

Résultats reportés		180 351.79 €		97.78 €	€	180 449.57 €
Opération de l'exercice	192 703.31€	131 063.47€	€ 522 305.26	648 425.36 €	€ 715 008.57	€ 779 488.83
Total	192 703.31 €	311 415.26 €	€ 522 305.26	648 523.14 €	€ 715 008.57	€ 959 938.40
Résultat de clôture		118 711.95 €		126 217.88 €		244 929.83 €
Restes à réaliser			41 960.00 €	- €	41 960.00 €	€ -
TOTAUX CUMULES		118 711.95 €		84 257.88 €		202 969.83 €
RESULTAT DEFINITIFS		118 711.95 €		84 257.88 €		202 969.83 €

LOTISSEMENT DU FIEF DES ECUS 3

Résultats reportés		€ 94.47		- €	€ -	€ 94.47
Opération de l'exercice	€ -	€ -	€ -	- €	€ -	€ -
Total	€ -	€ 94.47	€ -	- €	€ -	€ 94.47
Résultat de clôture	€ -	€ 94.47		- €	€ -	€ 94.47
Restes à réaliser			€ -	- €	€ -	€ -
TOTAUX CUMULES		€ 94.47	€ -	- €	€ -	€ 94.47
RESULTAT DEFINITIFS		€ 94.47	€ -			€ 94.47

Lotissement de l'Aubrière

Résultats reportés		€ -		- €	€ -	€ -
Opération de l'exercice	€ 224 646.11	224 646.11 €	€ 223 623.65	223 623.65 €	448 269.76 €	448 269.76 €
Total	€ 224 646.11	224 646.11 €	€ 223 623.65	223 623.65 €	448 269.76 €	448 269.76 €
Résultat de clôture		€ -		- €		€ -
Restes à réaliser			€ -	- €	€ -	€ -
TOTAUX CUMULES	€ 224 646.11	224 646.11 €	€ 223 623.65	223 623.65 €	448 269.76 €	448 269.76 €
RESULTAT DEFINITIFS					448 269.76 €	448 269.76 €

2°/ Constate aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3°/ Reconnaît la sincérité des restes à définir ;

4°/ Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

**OBJET : APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2018 SUR LA COMMUNE DE MOUILLERON-SAINT-GERMAIN
N° 201903D003**

Le Conseil Municipal :

Après s'être fait présenté les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, les détails des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres, de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice de 2018.

Après s'être assuré que le receveur Municipal a repris dans ses écritures le montant des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018 et celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

- 1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018, y compris celles relatives à la journée complémentaire.
- 2) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes.
- 3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :
 - déclare que les comptes de gestions sur la commune de Mouilleron-Saint-Germain dressé pour l'exercice 2018 par le Receveur Municipal, visés et certifiés par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

**OBJET : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TROIS TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2019
N° 201903D004**

Monsieur le Maire présente au Conseil l'état des bases d'imposition de 2019 des trois taxes directes locales transmises par les services du Trésor Public et demande au Conseil de déterminer les taux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et compte tenu des bases figurant dans le document transmis par le Trésor et des besoins liés à l'équilibre budgétaire, **décide à l'unanimité d'augmenter de 0.5 % les taux des impositions pour l'année 2019.**

Le Conseil municipal décide d'appliquer les taux d'impositions 2019 ci-dessous :

Taxe d'habitation	17,16 %
Foncier bâti	16.49 %
Foncier non bâti	42,47 %

**OBJET : SUBVENTIONS 2019
N° 201903D005**

Sur proposition de la commission des finances le Conseil Municipal à l'unanimité, vote les subventions suivantes :

Vie scolaire			
Maison familiale de Mouilleron	Montant forfaitaire annuel		500.00 €
Cours professionnels (MFR, AFORBAT, ESFORA)	Montant forfaitaire annuel	20€ par élève	200.00 €
Comité de GESTION Restaurant Scolaire			6 765.00 €
Association familles rurales – centre périscolaire farandole			22 000.00 €
Ecoles voyages (primaires-collèges..)	Montant forfaitaire annuel	7 € par élève de moins de 18 ans et par jour avec maxi 5 jours/an Plafonné à 80% de charges	9 051.00 €
Foyer des jeunes Mouilleron-Saint-Germain	Montant forfaitaire annuel		1 010.00 €
Réseau aide élèves			388.50 €
Ecole Privée Mouilleron (contrat d'association)	Selon effectifs- Enveloppe prévisionnelle		62 987.52 €
Subventions imprévues (peuvent être versées sur un autre pôle (sportif, culturel, social...))			897.98 €
TOTAL VIE SCOLAIRE	Enveloppe prévisionnelle		103 800.00 €
Vie culturelle & Animations			
Association Institut Clémenceau-de Lattre (IVCL)-Mouilleron en Pareds	Montant forfaitaire annuel		1 650.00 €
Association Institut Clémenceau-de Lattre (IVCL)-Mouilleron en Pareds	Mobilier pour Vadrouille (subvention exceptionnelle)		1 500.00 €
Souvenir Vendéen Clémenceau	Montant forfaitaire annuel		50.00 €
Fondation du patrimoine	Montant forfaitaire annuel		120.00 €
Astrolys	Subvention exceptionnelle		200.00 €
La Germinoise	Montant forfaitaire annuel		200.00 €
Société de chasse Mouilleron en Pareds	Montant forfaitaire annuel (100 €) + aide pour le GDON (100 €)		200.00 €
Subvention imprévues (peuvent être versées sur un autre pôle (vie scolaire, vie sportive, social ...))			280.00 €
TOTAL VIE CULTURELLE ET ANIMATIONS	Enveloppe prévisionnelle		4 200.00 €
Vie sportive			
USM Football	Montant forfaitaire de 100 € +25 € par jeunes de moins de 20 ans		1 100.00 €
Tennis Mouilleronnais	Montant forfaitaire de 100 € +25 € par jeunes de moins de 20 ans		300.00 €
CMS Basket les Collines	Montant forfaitaire de 100 € +25 € par jeunes de moins de 20 ans		850.00 €
Pétanque Mouilleronnaise	Montant forfaitaire de 100 € +25 € par jeunes de moins de 20 ans		275.00 €
Association de karaté de Mouilleron en Pareds	Montant forfaitaire de 100 € + 25 € par jeunes de moins de 20 ans		350.00 €
Avenir Gymnique la Châtaigneraie	Montant forfaitaire de 12.50 € par jeunes de moins de 20 ans		162.50 €
Amicale des boulistes Mouilleron en Pareds	Montant forfaitaire de 100 €		100.00 €
Vitagym	Montant forfaitaire de 100 €		100.00 €
Club nautique La Chataigneraie	Montant forfaitaire de 12.50 € par jeunes de moins de 20 ans		112.50 €
Avenir gymnique La Chataigneraie	Aide exceptionnelle pour les 40 ans du club		300.00 €
Ass Jeunes sepeurs-pompiers	Montant forfaitaire		160.00 €
Twirling de Pouzauges	Montant forfaitaire		37.50 €
Subventions Imprévues (peuvent être versées sur un autre pôle (scolaire, culturel, social...))			152.50 €
TOTAL VIE SPORTIVE	Enveloppe prévisionnelle selon effectifs reçus dans les demandes		4 000.00 €

Vie sociale		
Enveloppe pour frelons asiatiques	50 % du montant de la facture si entreprise agréée par la communauté de communes	500.00 €
Amicale des donateurs de sang la Châtaigneraie	Montant forfaitaire annuel	100.00 €
Amicale des Anciens Sapeurs-Pompiers Mouilleron	Montant forfaitaire annuel	100.00 €
Téléthon	Montant forfaitaire annuel	500.00 €
Multi-services	Montant forfaitaire annuel	50.00 €
ADAPEI	Montant forfaitaire annuel	50.00 €
Solidarité Paysans	Montant forfaitaire annuel	50.00 €
Assoc Conjointes survivants - FAVEC	Montant forfaitaire annuel	50.00 €
France ADOT 85 Don d'organe	Montant forfaitaire annuel	50.00 €
Association Valentin HAUUY AVH	Montant forfaitaire annuel	50.00 €
JALMAV 85	Montant forfaitaire annuel	50.00 €
AFSEP	Montant forfaitaire annuel	50.00 €
Subventions Imprévues (peuvent être versées sur un autre pôle (scolaire, culturel, sportif...))		400.00 €
TOTAL VIE SOCIALE		2 000.00 €
TOTAL DE L'ENVELOPPE PREVISIONNELLE SUBVENTIONS ANNUELLES		114 000.00 €

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L1531-1, L2122-21, L2121-29 & L2241-1 ;

Vu la loi n°85-704 du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée et ses décrets d'application ;

Vu l'ordonnance du 23 juillet 2015 et son décret d'application du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics ;

Vu le projet d'aménagement de la RD 89, rue du Pavé, entre la mairie et l'entrée de l'agglomération ;

Monsieur le Maire propose de confier la réalisation de la mission à l'Agence de services aux collectivités locales de Vendée dans le cadre d'une convention de maîtrise d'œuvre.

Monsieur le Maire présente la Convention et propose au Conseil Municipal/Communautaire de l'approuver.

L'agence de services aux collectivités locales de Vendée est une société anonyme publique locale dont les collectivités locales actionnaires doivent exercer un contrôle analogue à celui réalisé sur leurs propres services.

Dans cette optique, Monsieur le Maire tiendra le conseil régulièrement informé de la réalisation de la convention.

APRES EN AVOIR DELIBERE

- **Confie la mission de maîtrise d'œuvre** relative à l'aménagement de la RD 89, rue du Pavé, entre la mairie et l'entrée de l'agglomération **à l'Agence de service aux collectivités locales de Vendée**, sous réserve de l'accord de la Commission permanente et/ou de l'agrément du Conseil d'administration de la SPL ;

- **Approuve la convention de maîtrise d'œuvre** correspondante **pour un montant de 16 447.20 € HT** soit 19 736.64 € TTC ;
- Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer cette convention ;
- Précise que les dépenses correspondantes seront engagées sur le programme voirie, compte 2151/opération 42.

OBJET : APPROBATION DU MARCHÉ POUR L'AMENAGEMENT DU RESEAU EP DE LA RUE DU PAVE N° 201903D007

Mr le Maire informe le conseil que le marché pour l'aménagement de la rue du Pavé, RD 89 a été publié dans le journal le jeudi 7 février 2019.

Cette consultation faisant l'objet d'un lot : Aménagement du réseau EP

Ci-dessous, le tableau récapitulatif des offres :

Entreprises	Note financière sur 20	Note pondérée 60 %	Note technique Sur 20	Note pondérée 40 %	TOTAL	Classement
MIGNE TP	20,00	12,00	15.00	6.00	18.00	1er
CHARIER TP SUD	18,93	11,36	16.50	6.60	17.96	2ème
SAS CHARPENTIER TP	16,41	9,85	10.00	4.00	13.95	3ème
COLAS CENTRE OUEST	13,87	8,32	9.50	3.80	12.12	4ème

Au regard de l'analyse décrite, il est proposé d'attribuer les marchés relatifs à l'exécution des travaux d'aménagement de la Rue du Pavé RD89 à Mouilleron Saint Germain au candidat qui a présenté l'offre économiquement la plus avantageuse.

Le conseil municipal, après avoir entendu cet exposé :

- **Approuve à l'unanimité le marché relatif à l'aménagement de la rue du Pavé, RD 89, Lot N°1, à l'entreprise MIGNE TP de la Boissière de Montaigu**, pour un montant total de 118 230.00 € HT soit 141 876.00 € TTC.
- **autorise Monsieur le Maire à signer les marchés** passé selon la procédure adaptée – article 27 du décret du 25 mars 2016 avec l'entreprise MIGNE TP de La Boissière de Montaigu.
- **A signer tous documents relatifs à ce marché.**

OBJET : VENTE DU LOCAL COMMERCIAL DE LA ZONE DU MOULINIER A L'ENTREPRISE BACLE N° 201903D008

Monsieur le Maire présente au conseil municipal la proposition de l'entreprise BACLE concernant l'acquisition du local commercial (atelier) situé zone du Moulinier, à côté de leur atelier sur la commune déléguée de Mouilleron en Pareds.

Il s'agit de la parcelle ZB 250, zone du Moulinier

Le service des domaines ont estimé ce bien à 225 000 €, le 11 mars 2019.

La commune a acquis ce bâtiment en 2016 pour 165 000 €, et est loué à l'entreprise SUEZ. Ceux-ci ont décidé de ne pas activer le droit de préemption. L'entreprise BACLE désire acquérir ce bâtiment au prix de 165 000 € et de conserver les locataires actuels à savoir l'entreprise SUEZ.

Il est proposé au conseil municipal de vendre ce même bâtiment au prix de 165 000 €.

Le conseil municipal après délibération, décide à l'unanimité de vendre à l'entreprise BACLE, la parcelle ZB 250 au prix de 165 000 € et charge Monsieur le Maire de signer tous les documents relatifs à ce dossier.

**OBJET : APPROBATION DU DEVIS POUR L'ACQUISITION D'UN PANNEAU D'INFORMATION LUMINEUX
N° 201903D009**

Monsieur le Maire présente au conseil les devis des entreprises Cocktail vision et ADTM pour la fourniture, l'installation et la maintenance d'un panneau d'information lumineux.

En effet, nous constatons une réelle attente de la population et des associations pour la mise en place d'un support de communication performant. La mise en place **d'un panneau lumineux à leds avec une technologie Pitch** permet de mettre des photos, des vidéos, des informations au jour le jour directement par le secrétariat de la mairie.

Quatre entreprises ont été contactées et seulement 2 entreprises ont répondu à notre demande.

Les offres s'établissent ainsi :

Cocktail Vision La Roche sur Yon (85)	Ecran Leds (technologie Pitch 6 mm)	1.99 m ²	Pose et socle béton compris	Logiciel et Formation sans coût supplément aire	Maintenance et SAV offerts les 3 premières années (garantie)	17 400 € HT
ADTM Cadaujac (33)	Ecran Leds (technologie Pitch 5.33 mm)	1.53 m ²	Massif béton à réaliser par la commune	Logiciel et Formation sans coût supplément aire	Maintenance 360€ /an Garantie 2 ans (1 ^{ère} année sur site, 2 ^{ème} année retour atelier)	20 006.30 € HT

Après délibération, **le conseil municipal décide à 1 voix contre, 3 abstentions et 17 voix pour :**

- **d'approuver le devis de l'entreprise COCTAIL VISION pour un montant de 17 400 € HT soit 20 880 € TTC.**
- **charge Monsieur le Maire de signer** tous les documents relatifs à ce devis.

Les dépenses ont été inscrites au budget de l'année 2019 à l'opération 064 mobilier/matériel.

**OBJET : FEUX D'ARTIFICES DU 13 JUILLET 2019
N° 201903D010**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a reçu le devis pour le tir du feu d'artifice du 13 juillet de cette année.

Ce feu d'artifice de niveau 2 a une durée de 14'30 et sera tiré comme d'habitude au complexe sportif.

Le coût de la prestation par l'entreprise Mille Feux est de 4 166.67 € HT soit 5 000 € TTC, comprenant également la déclaration en préfecture du feu d'artifice.

Après délibération, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité **d'approuver ce devis de l'entreprise Mille feux d'un montant de 4 166.67 € HT** et charge Monsieur le Maire de signer les documents relatifs à ce devis.

**OBJET : AFFECTATION DU RESULTAT BUDGET DE LA COMMUNE DE MOUILLERON SAINT GERMAIN
N° 201903D011**

Après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2018, le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	
<u>A. Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	381 800.96
<u>B. Résultats antérieurs reportés</u>	
ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou -	400 000.00
C Résultat à affecter = A. + B. (hors restes à réaliser) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-	781 800.96
Solde d'exécution de la section d'investissement	
<u>D. Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	-45 513.62
<u>E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3)</u> (précédé du signe + ou -) Besoin de financement Excédent de financement	-406 381.33
Besoin de financement F. = D. + E.	451 894.95
AFFECTATION =C. = G. + H.	781 800.96
1) Affectation en réserves R1068 en investissement G. = au minimum couverture du besoin de financement F	781 800.96
2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)	0.00
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	

**OBJET : AFFECTATION DU RESULTAT BUDGET ASSAINISSEMENT DE LA COMMUNE DE MOUILLERON SAINT GERMAIN
N° 201903D012**

Après avoir examiné le compte administratif du budget assainissement statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2018, le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION	
a. Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	-61 639.84
dont b. Plus values nettes de cession d'éléments d'actif :	0.00
c. Résultats antérieurs reportés	180 351.79
D 002 du compte administratif (si déficit) R 002 du compte administratif (si excédent)	
Résultat à affecter : d. = a. + c. (1) (si d. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	118 711.95
Solde d'exécution de la section d'investissement	
e. Solde d'exécution cumulé d'investissement (précédé du signe + ou -)	126 217.88
D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	
f. Solde des restes à réaliser d'investissement (précédé du signe + ou -)	-41 960.00
Besoin de financement = e + f	0.00
AFFECTATION (2) = d.	118 711.95
1) Affectation en réserves R 1064 en investissement pour le montant des plus-values nettes de cession d'actifs (correspond obligatoirement au montant du b.)	0.00
2) Affectation en réserves R1068 en investissement (au minimum pour la couverture du besoin de financement diminué du 1)	0.00
3) Report en exploitation R 002 Montant éventuellement et exceptionnellement reversé à la collectivité de rattachement (D 672) :0,00	118 711.95
DEFICIT REPORTE D 002 (3)	

**OBJET : AFFECTATION DU RESULTAT BUDGET DU LOTISSEMENT DU FIEF DES ECUS 3 DE LA COMMUNE DE MOUILLERON SAINT GERMAIN
N° 201903D013**

Après avoir examiné le compte administratif du budget du lotissement du Fief des Ecus 3 statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2018, le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	
<u>A. Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	0.00
<u>B. Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou -	94.47
C Résultat à affecter = A. + B. (hors restes à réaliser) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-	94.47
Solde d'exécution de la section d'investissement	
<u>D. Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	0.00
<u>E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3)</u> (précédé du signe + ou -) Besoin de financement Excédent de financement	0.00
Besoin de financement F. = D. + E.	0.00
AFFECTATION =C. = G. + H.	94.47
1) Affectation en réserves R1068 en investissement G. = au minimum couverture du besoin de financement F	0.00
2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)	94.47
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	

OBJET : VOTE DES BUDGETS 2019
N° 201903D014

Monsieur le Maire présente au conseil municipal les différents budgets :

- Budget principal :

Section	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	1 609 098.00 €	1 609 098.00 €
Investissement	2 562 550.00 €	2 562 550.00€

- Budget assainissement :

Section	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	206 012.00 €	206 012.00 €
Investissement	248 999.88 €	248 999.88 €

- Budget Lotissement Fief des Ecus 3 :

Section	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	43 671.57 €	43 671.57 €
Investissement	33 221.96 €	33 221.96 €

- Budget Lotissement de l'Aubrière :

Section	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	192 787.31 €	192 787.31 €
Investissement	224 224.60 €	224 224.60 €

Après délibération, le conseil municipal approuve à l'unanimité les budgets présentés ci-dessus.

Pour Copie conforme

**Le Maire,
Valentin JOSSE**